



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

Vente des immeubles 3 et 9 Rue du Fief d'Amourettes à Monsieur

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin de réaliser la mise à l'alignement, la Ville de NIORT a acquis par acte notarié en date du 27 Juillet 1982, les immeubles 3 et 9 Rue du Fief d'Amourettes, cadastrés section HR n° 157 et HR n° 159.

Le sens de circulation instauré sur cette voie ne justifie plus la mise à l'alignement. Aussi, Monsieur [REDACTED] s'est porté acquéreur des immeubles pour le prix de 30.000 F, supérieur à l'avis du service des Domaines, sachant que la Ville gardera la propriété de la partie non bâtie de la parcelle cadastrée HR n° 157 afin de permettre l'élargissement de la sortie de la cour commune sur la Rue du Fief d'Amourettes et d'améliorer ainsi la visibilité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Lever la servitude d'alignement grevant ces immeubles ;
- approuver ladite cession aux prix et conditions sus-indiqués ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître FAUCHER, Notaire à NIORT. Tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON